



## Changement d'employeur première année du titre de séjour salarié

Par **Moi Lille**, le **12/07/2019** à **06:58**

Bonjour,

je me permets de venir vers vous parce qu'ayant un souci notamment dans la compréhension de la procédure lié au changement d'employeur au cours de sa première année du titre de séjour étranger.

En fait, j'occupe un poste de technicien dans un bureau d'études ou je fais le travail d'un ingénieur sachant que j'ai déjà 2 BAC+5 permettant l'accès au poste d'ingénieur.

Je viens d'être récemment contacté par une entreprise qui voudrait me recruter au poste d'ingénieur avec un salaire largement supérieur à celui que j'ai actuellement et des missions beaucoup plus intéressantes.

De ce fait, je souhaiterais savoir s'il mettait possible de conclure une rupture conventionnelle homologuée par la DIRECCTE avec mon employeur actuel pour ensuite déposer ma nouvelle demande d'aitorisation, en espérant ne pas à avoir de problèmes au moment de mon renouvellement, si celle-ci est validée ?

Merci par avance de vos réponses!!!!